



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre-Luc BLANC,

Présents : 10

Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Nicolas BOETTI, Thierry BRUN, Alain DELSAUX, Christian LOPES, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO

Votants: 10

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention :

1

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas BOETTI

Objet: Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2024 - DE_2024_003

Considérant qu'il est proposé d'apporter un élargissement de sa grille tarifaire pour l'année 2024 pour permettre le financement d'investissements importants à réaliser dans le cadre de la mise en conformité et le renouvellement des installations de distributions d'eau potable et d'assainissement ;

SERVICES	Prix en € HT	
	2023	2024
Abonnement eau	57.60€	75 €
Abonnement assainissement	57.60€	75 €
Prix m3 eau	1.33€	1.60€
Prix m3 *batiment agricole		0.70 €
Prix m3 assainissement LA Mure	1.52€	1.80 €
Prix m3 assainissement Argens	0.38 €	0.38€

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2024
004-210401360-20240408-DE_2024_003-DE

En l'absence du relevé des indexes de consommation dans les délais, un forfait de 80 m3 sera facturé par personne.

* Réserve pour les activités d'élevage à viande fournir un certificat d'abattage

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ET DIVERS SERVICES RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICES	Prix en € HT
EAU	
Droit de raccordement au réseau de distribution d'eau potable	1 500 €
ASSAINISSEMENT	
Droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif	1500 €

*L'aménageur devra réaliser, à sa charge, les branchements, pose de compteurs

En phase projet, l'Aménageur, maître d'ouvrage de l'opération devra communiquer auprès de la mairie :

-Plan de situation ;

-Schéma de principe du réseau au 1/500e avec les points de raccordement sur le réseau existant envisagés

-Une note descriptive des ouvrages,

-le planning prévisionnel des travaux.

L'exposé du Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité,

– **Approuve** les nouveaux tarifs du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Monsieur Andre-Luc BLANC (Maire)



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 avril 2024 et publication ou notification le 08 avril 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

AGEDI
Dépôt DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2024
004-210401360-20240408-DE_2024_003-DE